

## ANNEXES

### ANNEXE I

#### RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS

Les référentiels d'activités et de compétences du métier de pédicure-podologue diplômé d'État ne se substituent pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités. Il s'agit de décrire les activités du métier, puis les compétences. Celles-ci sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention du diplôme d'État. Cette description s'inscrit dans la réglementation figurant au code de la santé publique (CSP).

#### PRÉAMBULE

La pédicurie-podologie traite de l'étude des troubles cutanés, morphostatiques et dynamiques du pied et des affections unguéales du pied, en tenant compte de la statique et de la dynamique du pied et en tenant compte des interactions avec l'appareil locomoteur.

Professionnel de santé, réalisant notamment des soins de première intention, le pédicure-podologue intervient sur les pathologies et les manifestations locales et non systémiques liées au pied. Cette prise en charge peut être éducative, préventive, curative, nécessiter un traitement à long terme, ou relever de la recherche.

Les compétences cliniques du pédicure-podologue doivent lui permettre de différencier une atteinte locale du pied d'une maladie systémique, de distinguer les pathologies relevant de traitements podologiques de celles relevant de la compétence du médecin.

L'exercice de la profession est soumis à l'inscription au tableau de l'ordre national des pédicures-podologues.

Le pédicure-podologue exerce essentiellement en cabinet libéral, dans les réseaux ou dans des cabinets ou maisons de santé pluridisciplinaires. Il peut également être salarié dans un établissement de santé.

Les pédicures-podologues exercent leur métier dans le respect de leur code de déontologie défini par les articles R. 4322-31 à R. 4322-96 du code de la santé publique.

L'exercice est réglementé par les articles L. 4322-1, R. 4322-1, D-4322-1-1 du code de la santé publique et il respecte le champ d'intervention des autres professions réglementées. L'une des particularités de la profession de pédicurie-podologie est la possibilité qui lui est reconnue d'accomplir, sans prescription médicale préalable et dans les conditions fixées par le code de la santé publique certains actes professionnels.

Conformément aux dispositions de l'article D. 4322-1-1, « les pédicures-podologues sont autorisés à renouveler et, le cas échéant, à adapter des prescriptions médicales d'orthèses plantaires datant de moins de trois ans, sous réserve que le médecin n'ait pas exclu la possibilité de renouvellement et d'adaptation sans nouvelle prescription par une mention expresse portée sur l'ordonnance initiale.

Les pédicures-podologues informent le médecin prescripteur ou, le cas échéant, un autre médecin désigné par le patient du renouvellement et, s'il y a lieu, de l'adaptation de la prescription médicale initiale. »

Les professionnels peuvent entrer dans des parcours de formation complémentaire, ils peuvent également évoluer vers l'enseignement et/ou vers la recherche.

#### Définition du métier

Le pédicure-podologue intervient sur les troubles cutanés, morphostatiques et dynamiques du pied et des affections unguéales du pied, en tenant compte de la statique et de la dynamique du pied et en tenant compte des interactions avec l'appareil locomoteur.

Le pédicure podologue prescrit, confectionne ou adapte des dispositifs médicaux podologiques externes.

Il prescrit et applique des topiques et des pansements.

Le pédicure-podologue réalise des activités en matière de prévention, de formation, d'encadrement, d'éducation et de recherche.

#### Activités

1. *Accueil du patient, recueil de données et d'informations, examen clinique et diagnostic en pédicurie-podologie.*
2. *Soin et interventions en pédicurie-podologie.*

3. *Conseil, éducation, prévention et dépistage en pédicurie-podologie et en santé publique.*
4. *Coordination et organisation des activités, des soins et de la traçabilité.*
5. *Gestion des ressources.*
6. *Veille professionnelle, formation tout au long de la vie, études et recherches en pédicurie-podologie.*
7. *Formation et information des professionnels et des futurs professionnels.*

#### **Activités détaillées (1)**

1. *Accueil du patient, recueil de données et d'informations, examen clinique et diagnostic en pédicurie-podologie*

L'activité s'inscrit dans la phase initiale de l'intervention du pédicure-podologue auprès du patient. Elle est poursuivie tout au long des traitements.

Elle peut être initiée par le patient, son entourage et les autres soignants intervenant auprès de lui par le médecin traitant ou le médecin spécialiste.

Elle peut entrer dans le cadre d'une action de prévention et de dépistage.

#### Principales opérations constitutives de l'activité

Accueil du patient et, éventuellement, ses accompagnants, prise de connaissance de sa demande.

Recueil des données socio-administratives et médico-chirurgicales :

- prise de connaissance de la demande ou de la prescription ;
- entretien initial et de suivi de la personne, de sa famille, de son entourage.

Examen clinique :

- interrogatoire du patient ou de son entourage : antécédents, informations concernant l'environnement, le contexte social et familial de la personne ;
- examen clinique du patient à visée podologique ;
- examen podoscopique, mesure électronique, prise d'empreintes podographiques ;
- photographie, enregistrement en vidéographie de la dynamique ;
- prise d'empreinte graphiques, en relief ou par moulage ;
- prise de mesures ;
- tests fonctionnels et de qualité de vie ;
- examen et mesures de la chaussure ;
- examen du chaussage et du chaussant du patient.

Recueil des informations fournies par les examens complémentaires et orientation vers le médecin traitant, le cas échéant.

Établissement du diagnostic dans le domaine de la pédicurie-podologie.

Rédaction des conclusions issues de l'analyse des données et du diagnostic.

Formalisation du bilan, enregistrement dans le dossier du patient.

Formalisation du projet thérapeutique et enregistrement dans le dossier du patient.

Information du patient et recueil de son adhésion et de son consentement au projet thérapeutique.

Communication des conclusions du bilan et du projet thérapeutique aux prescripteurs éventuels et aux autres intervenants auprès du patient.

#### Types de situations significatives

Prise en charge du patient au cabinet, à domicile ou en établissement de santé.

Dépistage en milieu scolaire, en milieu gériatrique, en milieu sportif...

Suivi de sportifs individuel ou collectif.

Intervention dans le cadre d'un réseau.

Exercice pluridisciplinaire

#### Résultats attendus

Fiabilité des données observées et mesurées.

Pertinence et précision des éléments observés et relevés.

Justesse dans l'identification des risques et pertinence dans leur évaluation et leur gradation.

Identification des risques spécifiques liés à certaines affections (diabète, affections rhumatologiques, affections vasculaires...).

Identification des affections podales et des déficiences morphostatiques et morpho-dynamiques du membre inférieur et de leurs répercussions.

(1) Les activités décrites sont celles qui sont le plus souvent réalisées, elles ne sont pas exhaustives, elles correspondent à l'état de la réflexion au jour de leur production et peuvent se voir modifier selon les modalités ou les lieux d'exercice, des connaissances ou des informations nouvelles, voire des organisations différentes.

Pertinence du projet thérapeutique.

Méthodes, outils, ressources utilisés

Démarches élaborées d'observation ou d'entretiens.

Les outils de la mesure :

- instruments, matériels (goniomètre, monofilament, diapason, podoscope, plate-forme électronique, appareils photo, vidéo...);
- échelles, scores.

Échelles d'évaluation de la douleur, du risque de chute, de la qualité de vie, indices fonctionnels. Support de transcription et d'archivage des informations.

Dossier du patient.

Normes, recommandations professionnelles et textes en vigueur.

## 2. Soins et interventions en pédicurie-podologie

L'activité s'inscrit dans la prise en charge à court, moyen ou long terme des cas pathologiques dans son domaine de compétences.

Le pédicure-podologue réalise le bilan, le diagnostic étiologique, la prescription, le traitement, et/ou l'orientation vers d'autres professionnels de santé.

Il assure le suivi du traitement.

Principales opérations constitutives de l'activité

Soins de pédicurie-podologie des affections du pied :

- désinfection et préparation du champ opératoire ;
- soins cutanés et unguéaux (podologie instrumentale) ;
- exérèse à l'aide instrumentation manuelle spécifique (bistouris, gouges...) des hyperkératoses nucléées ou non ;
- exérèse à l'aide instrumentation rotative spécifique (micromoteurs, turbine...) des hyperkératoses nucléées ou non ;
- débridement instrumental d'une lésion cutanée localisée ;
- coupe hygiénique des plaques unguéales ;
- coupe des plaques unguéales pathologiques ;
- fraissage des ongles pathologiques ;
- soins des paronychiums pathologiques (instrumentation manuelle et rotative) ;
- soins des excoriations et effractions cutanées éventuelles survenues au cours du soin ;
- soins des verrues, des mycoses cutanées et unguéales, des hyperhidroses ;
- application de topiques à usage externe, pansements, paddings et contentions ;
- suivi du traitement, surveillance, prévention des récurrences.

Réalisation des orthèses et prothèses d'ongles (orthonyxie, onychoplastie) :

- examen, moulage et/ou mesure et/ou photographie de l'ongle ;
- réalisation de l'appareillage ;
- pose de l'orthonyxie ou de l'onychoplastie ;
- suivi du traitement, surveillance, prévention des récurrences.

Réalisation des orthèses d'orteils (orthoplasties) :

- prise d'empreinte et /ou mesure et/ou photographies ;
- réalisation de l'appareillage ;
- pose de l'appareillage et adaptation ;
- suivi du traitement, surveillance, prévention des récurrences.

Réalisation des orthèses plantaires :

- prise d'empreintes graphiques, en relief ou par moulage ;
- prise des mesures ;
- examen et mesures de la chaussure ;
- réalisation du plan d'appareillage et façonnage de l'orthèse ;
- application de l'orthèse plantaire ;
- suivi du traitement : surveillance, contrôle ;
- information du médecin prescripteur ou du médecin désigné par le patient, en cas de renouvellement et/ou d'adaptation des orthèses plantaires.

Réalisation des contentions relevant du domaine du pédicure podologue :

- examen du pied ;
- réalisation de l'appareillage ;
- pose de l'appareillage et adaptation ;
- suivi du traitement, surveillance, prévention des récurrences.

Mise en œuvre de l'entretien du pied à visée de prévention et d'hygiène et :

- examen du pied ;

- réalisation ;
- suivi du traitement, surveillance, évaluation ;
- transmission d'informations au prescripteur.

#### Types de situations significatives

Réception directe du patient :

- soins programmés et réguliers ;
- soins initiés par le patient ou son entourage ;
- intervention dans la cadre d'une urgence douloureuse ;
- prise en charge d'urgence chez un patient à risque podologique élevé ;
- suivi de traitement.

Soins dans le cadre des réseaux (notamment diabète, sujet âgé...), d'équipes multidisciplinaires.

Contention après traumatisme du pied.

Traitement orthétique à visée antalgique et préventive des déformations évolutives (polyarthrite, hallux valgus, syndrome douloureux du deuxième rayon métatarso-phalangien...).

Rééducation après chirurgie de l'avant-pied : sur prescription médicale.

Soin sur prescription ou orientation médicale ou paramédicale.

Maintien de la correction après intervention sur l'avant-pied.

Soins d'hygiène et de prévention réalisés en complément des autres soins podologiques : intervention directe en individuel ou en groupe.

#### Résultats attendus

Compréhension des soins de pédicurie-podologie par la personne.

Atténuation de la crainte ou de l'inquiétude liée aux soins.

Diminution des complications.

Maintien de l'intégrité cutanée du pied.

Diminution ou disparition de la douleur du pied.

Autonomie du patient.

Amélioration de la qualité de vie du patient.

Facilitation du chaussage.

Réduction des déficiences, incapacités, handicaps.

Correction de la statique du pied, du membre inférieur et du rachis.

Compensation des anomalies.

Entretien de la fonction statique et dynamique du pied.

Restauration de la fonction après intervention chirurgicale sur l'avant pied.

Correction d'une ou de plusieurs articulations du pied.

#### Méthodes, outils, ressources utilisés

Avis et consensus professionnels de niveau national et international.

Protocoles d'hygiène, de soins, de techniques, de réalisation d'appareillages et de contentions.

Recommandations de bonnes pratiques.

Ressources documentaires : protocoles de fabrication, avis d'auteurs, consensus professionnels.

Tenue et matériel de protection (blouses, gants, lunettes, masques, champs...).

Mobilier dédié (fauteuil multipositions, siège praticien, unité de soins, scialytique...).

Instrumentation de soins (bistouris, gouges, pinces...).

Matériels rotatifs (fraises, micromoteur, turbine, compresseur, aspiration...).

Matériel de moulage négatif et positif : élastomères de silicone, plâtre dentaire, résines.

Matériel de fabrication des orthonyxies : pinces, micromoteur, lampe à photo polymérisation, fraises.

Matériaux : fil d'acier, de titane, lamelles en stratifié, colle cyanoacrylate, résines photo polymérisables, résines séchant à l'air libre...

Matériel de physiothérapie, notamment électrothérapie, cryothérapie, hydrothérapie...

Matériel et matériaux de prises d'empreintes, appareil photo, podoscope, plate-formes électro-niques.

Elastomères de silicone type RTV.

Tourets, micromoteurs, fraises.

Matériels servant à la fabrication des orthèses : outillage manuel, tourets, plates-formes de thermoformage, de thermomoulage sous vide, de thermosoudage...

Matériaux servant à la confection des orthèses.

Matériaux de réalisation des contentions.

Matériel de thermoformage et thermosoudage.

Méthodes pédagogiques d'éducation du patient.

Outils d'évaluation des compétences acquises par le patient.

### *3. Conseil, éducation, prévention et dépistage en pédicurie-podologie et en santé publique*

Principales opérations constitutives de l'activité

Information et conseil sur la santé et l'hygiène du pied auprès de l'enfant, l'adulte, la personne âgée en individuel ou en groupe.

- Conseils sur la réalisation des soins d'hygiène et des gestes simples par le patient.
- Information et conseil sur la prévention des troubles morphostatiques et le suivi des soins (appareillages, adaptation du chaussage...).
- Conseils sur la prise en charge d'une petite plaie avec les moyens appropriés.
- Conseils sur le choix des chaussures pour les patients à risque podologique et la surveillance de l'état des orthèses.
- Information sur les facteurs de risques en podologie et les moyens de les limiter.
- Information et conseil du patient sur l'hygiène des pieds, le choix des chaussures, l'entretien des facultés d'équilibre, l'aménagement du cadre de vie.
- Recommandations pour la mise en place et l'entretien des appareillages podologiques.
- Conseils sur la réalisation de gestes simples (coupe d'ongles, soins de la peau...).
- Information et conseils sur le repérage des risques podologiques, la surveillance des signes, la nécessité de consulter.
- Information et conseils sur la surveillance de l'état des orthèses.
- Recommandations pour la mise en place et l'entretien par le patient des orthoplasties, des orthèses plantaires, des orthonyxies et contentions relevant du domaine de la pédicurie podologie.

#### Types de situations significatives

- Éducation thérapeutique lors des soins individuels.
- Information et éducation de groupes de patients.
- Éducation à la santé du pied dans le cadre d'actions sanitaires et sociales.

#### Résultats attendus

- Acquisition par le patient de compétences lui permettant de maîtriser son traitement.
- Prévention des complications chez les patients diabétiques, artéritiques...
- Conservation de l'autonomie et prévention des chutes chez le sujet âgé.
- Amélioration de la qualité de vie du patient.

#### Méthodes, outils, ressources utilisés

- Méthodes pédagogiques d'éducation du patient :
  - brochures informatives, carnets de suivi ;
  - outils pédagogiques ;
  - outils d'évaluation des compétences acquises par le patient ;
  - recommandations françaises et internationales.

#### 4. *Coordination et organisation des activités, des soins et de la traçabilité*

##### Principales opérations constitutives de l'activité

Organisation des conditions nécessaires au déroulement de la séance de soins de pédicurie-podologie :

- installation corporelle du patient et du professionnel en vue de l'intervention ;
- mise en place des instruments, appareils et matériaux nécessaires à l'intervention ;
- mise en conditions d'hygiène et d'asepsie du professionnel (tenue...) ;
- explication orale, tactile, instrumentale sur la nature de l'intervention (consignes, sens du mouvement...).

Planification des activités et des soins :

- planification des séances et des interventions pour une personne prise en charge ;
- planification et organisation de consultations : dossier, traçabilité ;
- tenue à jour du planning des rendez-vous ;
- organisation des rendez-vous, des plannings ;
- utilisation des logiciels de gestion spécifiques.

Enregistrement et transmission des données concernant le patient :

- enregistrement des données concernant le patient (diagnostic du pédicure-podologue, prescriptions, suivi des séances...), et tenue à jour du dossier ;
- rédaction et envoi de comptes rendus ;
- transmission d'informations orales et écrites aux médecins et aux professionnels de la santé pour un suivi de la prise en charge ;
- transmission orale et écrite d'informations à la famille, aux proches de la personne soignée ou aux aides à domicile ;
- classement et archivage du dossier patient.

Coordination de ses activités avec les partenaires en santé.

Suivi et traçabilité d'opérations visant à la qualité et la sécurité :

- enregistrement de données spécifiques à la gestion des risques et aux procédures de vigilance sanitaire visant le renforcement de bonnes pratiques d'hygiène dans les cabinets de pédicurie-podologie ;

- enregistrement et vérification des données de traçabilité spécifiques à certaines activités ;
- échanges avec la direction du comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN), les experts de matériovigilance, de pharmacovigilance, la direction des soins infirmiers et les commissions d'établissement (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) pour les professionnels hospitaliers.

Clôture de l'intervention :

- énoncé et transcription des acquis ;
- rédaction de la prescription du nombre et du rythme de séances ;
- rédaction d'un compte rendu de l'intervention.

#### Types de situations significatives

Situation de soin dans toutes les activités, en établissement, en cabinet ou à domicile.

Situation de soin dans le cadre d'un réseau.

Situation d'intervention en urgence en fonction du risque podologique.

#### Résultats attendus

Dossier du patient renseigné, complété et mis à jour.

Document d'organisation de soins renseignés.

Informations utiles connues des autres intervenants auprès du patient.

Secret professionnel et confidentialité respectés.

#### Méthodes, outils, ressources utilisés

Textes réglementaires.

Recommandations concernant l'hygiène et la sécurité.

Outils de gestion des dossiers patients.

Mode d'emploi et fiches de maintenance des matériels.

Réunion de coordination.

### 5. *Gestion des ressources*

#### Principales opérations constitutives de l'activité

Gestion des ressources humaines de la structure :

- gestion du personnel participant à l'activité : technique, administratif, d'entretien.

Gestion administrative et comptable du cabinet :

- facturation, quittances ;
- tenue de la comptabilité journalière : livre journal, ventilation des recettes et des dépenses ;
- transmission des données administratives aux organismes sociaux ;
- tenue de la comptabilité annuelle ;
- rédaction des déclarations aux organismes sociaux, aux associations de gestion et à l'administration fiscale ;
- suivi bancaire ;
- gestion du budget et des investissements (plateau technique) ;
- transmission des feuilles de soins ;
- rendez-vous comptable ;
- rendez-vous juridique ;
- tenue de statistiques.

Gestion et maintenance de matériels et des dispositifs médicaux :

- contrôle de la fiabilité des matériels, des instruments et des dispositifs médicaux ;
- maintenance et réparation des matériels spécifiques ;
- contrôle de la désinfection et de la stérilisation du matériel et des dispositifs médicaux.

Gestion et suivi des stocks :

- approvisionnement en dispositifs médicaux stériles et non stériles, produits d'hygiène et de désinfection, matériaux de fabrication des orthèses, matériels, produits pharmaceutiques, de dispositifs médicaux, de matériel de protection (gants, masques lunettes de protection...) et en produits d'hygiène et de désinfection ;
- rangement et gestion des stocks de matériel et de produits ;
- contrôle de l'état des stocks et du matériel ;
- contrôle des conditions de stockage des matériels et des produits.

Gestion et contrôle de l'hygiène et de la sécurité des locaux :

- préparation, mise à disposition, remise en ordre, entretien ;
- aménagement du confort des locaux ;

– contrôle de l'hygiène et de la sécurité des locaux.

Gestion de l'élimination des déchets :

– réalisation de l'élimination des déchets en fonction des circuits, de la réglementation et des protocoles établis.

#### Types de situations significatives

Situations en dehors de la présence du patient.

Travail en cabinet libéral ou en établissement hospitalier (services de gériatrie, de rhumatologie, de diabétologie, de rééducation, etc.).

Situation de collaboration avec d'autres professionnels de santé.

Situation de maintenance du matériel (en libéral, en établissement).

Travail en réseau de soins.

#### Résultats attendus

Matériels toujours en état de servir et en nombre.

Propreté et hygiène assurées.

Matériels stériles contrôlés.

Traçabilité effective.

Sécurité des soignés et du ou des soignants lors de l'utilisation des locaux, des appareillages et des dispositifs médicaux stériles et non stériles.

Locaux et mobilier adaptés.

Conformité des locaux et matériels à la réglementation.

Adéquation de la gestion comptable à la législation.

Accessibilité des patients conforme aux normes.

#### Méthodes, outils, ressources utilisés

Protocoles de rangement.

Diversité des appareillages et modes d'utilisation.

État des dotations.

Textes réglementaires.

Recommandations, règles de bonnes pratiques (HAS...).

Outils informatiques.

Support de transcription des informations (papier, logiciels bureautiques et dédiés).

Support d'archivage des informations.

Recommandations des organismes de tutelle et du code de déontologie.

Réglementation concernant les vigilances sanitaires.

### 6. *Veille professionnelle, formation tout au long de la vie, études et recherches en pédicurie-podologie*

#### Principales opérations constitutives de l'activité

Relation avec des milieux professionnels :

- lecture de revues professionnelles et scientifiques ;
- réalisation d'un état des lieux (pairs, bibliographie,...) ;
- lecture de travaux de recherche en soins et appareillage podologique ;
- constitution et alimentation d'une base d'information sur la profession de pédicure-podologue et les connaissances professionnelles ;
- recherche sur des bases de données nationales et internationales ;
- recherche, sur des recommandations de bonnes pratiques.

Rédaction de documents professionnels et de recherches :

- réalisation d'études et de recherche ;
- réalisation de publications à usage de ses pairs et/ou d'autres professionnels de santé ;
- rédaction de protocoles ou de procédures ;
- accompagnement de travaux professionnels ;
- formalisation de pratiques professionnelles à visée d'évaluation des pratiques.

Bilan sur les pratiques professionnelles :

- échanges de pratiques professionnelles avec ses pairs ou avec d'autres professionnels de la santé ;
- apport d'éléments dans le cadre d'élaboration de recommandations de bonnes pratiques ou dans le cadre d'évaluation de pratiques professionnelles ;
- mise en place de débats sur les éléments éthiques dans un contexte de soins en référence au code de déontologie des pédicures-podologues ;

– veille professionnelle et réglementaire.

Participation à des congrès colloques... :

- réception d'informations (colloques et congrès...);
- communication, intervention, partage d'information.

Réalisation d'études et de recherches :

- mise en œuvre de l'expérimentation et de l'observation ;
- communication et publication des résultats.

#### Types de situations significatives

Situations de soins permettant l'analyse des pratiques professionnelles.

Situations de contribution à l'amélioration de la qualité des soins, l'enrichissement des savoirs en pédicurie-podologie, la recherche en soins podologiques, l'éducation à la santé et la prévention, l'intégration dans des réseaux nationaux et internationaux.

Situation de participation à des groupes de travail, ateliers, colloques...

Situations de formation des professionnels.

#### Résultats attendus

Prestations de soins analysées régulièrement en vue d'amélioration de la qualité et de l'efficacité.

Mise en œuvre d'actions de formations continues.

Travaux de recherche en santé mis à disposition.

Base de références constituée et diffusée.

#### Méthodes, outils, ressources utilisés

Organismes de formation continue.

Groupes de recherche podologique ou dans le monde de la santé.

Outils multimédias.

Thésaurus professionnel (textes...).

Textes réglementaires professionnels.

Données sélectives et sources d'information sur champ (réglementaire, professionnel, pédagogique).

Colloques et congrès, cercles de qualité.

Lecture, appropriation et confrontation de données théoriques et de travaux de pairs.

Formalisation de pratiques (à visée d'évaluation des pratiques professionnelles).

### *7. Formation et information des professionnels et des futurs professionnels*

#### Principales opérations constitutives de l'activité

Mise en œuvre d'un projet de formation :

- conduite de séquences de formation ;
- réalisation d'interventions sur la santé, la pédicurie-podologie... (cours, travaux dirigés, régulation...);
- réalisation de séance de suivi pédagogique ;
- montage de séquences de formation continue ;
- animation de séances de formation et d'information sur la prise en charge des patients en pédicurie-podologie, ;
- démonstration de soins réalisés dans un but pédagogique ;
- intervention en institut de formation, en milieu hospitalier, en cabinet libéral, en réseau, en maison de retraite... ;
- réalisation de cours ou intervention sur la pratique professionnelle ;
- information, conseil et formation en santé publique (tutorat...).

Accueil de futurs professionnels :

- délivrance d'information et de conseil aux futurs professionnels en pédicurie-podologie ;
- rédaction de documents de présentation du service et des activités proposées ;
- contrôle du niveau de connaissance, des acquis professionnels et du projet professionnel ;
- rédaction d'un projet ou d'un protocole d'encadrement.

Conseil et formation dans l'équipe de travail :

- conseils et informations aux membres de l'équipe de soins et de l'équipe pluridisciplinaire ;
- réajustement d'activités réalisées par des stagiaires ou des nouveaux personnels en vue d'apprentissage ;
- explications sur les modalités du soin en pédicurie-podologie.

#### Contrôle des prestations de futurs professionnels

- contrôle au quotidien dans l'ensemble des situations professionnelles ;

- renseignement des documents de suivi ;
- lecture et correction de travaux écrits de stagiaires ou de professionnels en formation ;
- soutenance de travaux écrits ;
- assistance aux jurys de validation ;
- réalisation des feuilles d'évaluation des stagiaires ;
- contrôle de prestations au cours des mises en situation professionnelle ;
- construction de sujets ou modalités d'évaluation.

#### Types de situations significatives

Situation de soins impliquant l'accueil et l'encadrement de stagiaires et de nouveaux personnels.  
Situation de conseils, d'information d'accompagnement ou de tutorat des stagiaires et des nouveaux personnels.  
Situation de restitution d'expérience de soins lors de cours, démonstrations....  
Situation d'évaluation des prestations de soins des stagiaires ou collaborateurs.

#### Résultats attendus

Connaissance par les stagiaires des objectifs accessibles.  
Intégration du stagiaire ou d'un nouveau collaborateur.  
Qualité du tutorat des personnels nouvellement arrivés pour la réalisation des soins et information sur l'organisation du service en milieu institutionnel.  
Argumentation des évaluations des stagiaires.

#### Méthodes, outils, ressources utilisés

Programmes de formation.  
Projet d'encadrement.  
Objectifs du stage.  
Entretiens et observations.  
Carnet de suivi et grilles d'évaluation.  
Protocoles de stage, et protocoles d'accueil des nouveaux arrivants.  
Ressources locales, régionales, nationales.  
Stratégies d'apprentissage.  
Outils d'évaluation.